



Lotissement « La Croix Georgette »

à ALLONNES

LOT 7

CERTIFICAT DE SURFACE DE PLANCHER (PCMI 9)

A joindre au dépôt du permis de construire

Art. R. 442-11 du code de l'urbanisme

Je soussigné Monsieur Eric GOURDON, gérant de la SARL FONCIER AMENAGEMENT atteste que :

La surface de plancher maximale autorisée sur le terrain, dénommé ci-dessus, est la suivante :

➤ Superficie du terrain : 330 m²

SURFACE DE PLANCHER	200 m²
----------------------------	--------------------------

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT (PCMI 10)

Art. R. 431-22-1 a du code de l'urbanisme

Je soussigné Monsieur Eric GOURDON, gérant de la SARL FONCIER AMENAGEMENT atteste que :

Les équipements desservant le terrain, dénommé ci-dessus, sont achevés.

Fait aux Ponts de Cé, le 20 septembre 2022

Le Maître d'Ouvrage

